



Montréal, le 19 décembre 2006

Par télécopieur

M^e Louise Tremblay
Pouliot Mercure
1155, boul. René-Lévesque ouest
31^e étage
Montréal (Québec) H3B 3S6

**Objet : Demande de Gazifère Inc. de modifier ses tarifs à compter du
1^{er} janvier 2007
Notre dossier : R-3537-2004**

Chère consœur,

La Régie a pris connaissance de la demande de Gazifère Inc. (Gazifère) et des pièces produites au soutien de sa demande concernant son intention d'apporter un ajustement subséquent aux tarifs actuellement en vigueur.

Gazifère informe la Régie et les intervenants reconnus qu'Enbridge Gas Distribution Inc. (Enbridge) a déposé la requête EB-2006-0288 devant la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) le 1^{er} décembre 2006 et que la décision à venir de la CEO modifiera, entre autres, le Tarif 200 d'Enbridge avec effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les modifications apportées au Tarif 200 d'Enbridge découlant de cette requête résulteront en une diminution annualisée du coût de service de Gazifère de 3 664 000 \$ basée sur les volumes de l'année témoin 2004-2005 par rapport au coût de service de Gazifère précédemment approuvé par la Régie. De plus, suite à cette requête, Gazifère demande un ajustement du coût du gaz de 1,1052 ¢/m³ qui devra être créditée pour les volumes de gaz vendus durant la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 (Rider C).

Gazifère entend donc ajuster, à compter du 1^{er} janvier 2007, les tarifs actuellement en vigueur afin de refléter les changements découlant de la requête EB-2006-0288, le tout tel que présenté dans les pièces produites au soutien de sa demande d'ajustement.

La Régie considère que cette demande est conforme à la procédure approuvée dans la décision D-2002-283 quant aux ajustements subséquents des tarifs de Gazifère. À la suite de l'examen de la demande, la Régie autorise Gazifère à modifier ses tarifs pour refléter les changements apportés au Tarif 200 d'Enbridge tel que présenté dans les pièces jointes à son envoi du 5 décembre 2006, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

.../ 2

Les ajustements seront effectués conditionnellement à l'octroi par la CEO de la requête d'Enbridge telle que déposée auprès de celle-ci et faisant l'objet de la présente demande de Gazifère.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Dubois', with a large, sweeping flourish at the end.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl

c.c. Tous les intervenants